

Les pièces suivantes, désignées à l'article 50 du projet de contrat, sont actuellement en cours d'élaboration et ont valeur contractuelle :

- Annexe 1: Liste des biens meubles et immeubles mis à disposition du Délégué

La liste des biens meubles et immeubles figure à titre provisoire dans l'annexe 1.

La liste définitive sera établie lors de la notification du contrat.

- Annexe 4 : Inventaire des biens

Un inventaire contradictoire des biens sera réalisé au cours du premier semestre d'exploitation.

- Annexe 6 : Programme et échéancier prévisionnels des travaux qui seront effectués par l'autorité délégante : la Ville de Rouen
- Annexe 7: Extrait du K bis et des statuts du délégué